

# **Prescriptions Générales pour la participation en catégorie DEMO**

## **« LEGEND BOUCLE à BASTOGNE 2015 »**

**Information** : Dans le cadre des « Legend Boucles à Bastogne 2015 », une catégorie « DEMO » est prévue pour un maximum de 15 véhicules.

Ces autos participeront sans chronométrage, ni classement et prendront le départ devant la catégorie « Legend »

La voiture doit appartenir à la liste des Gr.B non autorisée dans les épreuves historiques de la FIA ou dans le Gr A8 non WRC

La décoration de la voiture doit être aux couleurs d'usine ou dans la version « Boucles de Spa » de l'époque

L'aspect de compétition n'est pas dans l'esprit de cette démonstration mais bien uniquement un caractère de présentation de véhicule historique en action.

### **A. Comité d'Organisation**

Organisateur et promoteur:

Royal Automobile Club de Spa  
Rue Jules Feller, 1  
B-4800 Ensival

Tél : +32 87.79.50.00  
Fax : +32.87.47.49.87  
Email : [info@racspa.be](mailto:info@racspa.be)  
Web : [www.racspa.be](http://www.racspa.be)

Président : Pierre DELETTRE

Coordinateur : Jean CARO

Secrétaire de la compétition : Emilie MAX

Responsable de la sécurité: Jean-Paul MALMENDIER

Service de la Police: André MATHIEU

Contact participants : Alain WALEFFE

Observateur RACB Sport: Etienne MASSILLON

Directeur de la compétition : Jean-Yves MUNSTERS

Directeurs adjoints de la compétition : Bernard DRESSEN, Pierre-Louis DELETTRE, Pierre WYZEN

Responsable Commissaires Techniques: Philippe HILLEN

Relations avec les Concurrents : Irmgard QUENDLER (AUT), Jean BROECKX, Michel HUBERT, TBA

Responsable des Relations avec la Presse: Olivier de WILDE

Directeur de la Sécurité: Jean-Paul MALMENDIER

Médecin-Chef : TBA

## **B. Inscription**

Toute personne qui désire prendre part à la démonstration est invitée à renvoyer le Formulaire d'Inscription, entièrement complété, annexé au présent règlement à l'adresse :

RAC Spa - Rue Jules Feller 1 – 4800 Ensival, tel : 087/79 50 00, fax : 087/47 49 87, e-mail : legendboucles.teamscontact@cybernet.be ou remplir le formulaire d'inscription on-line sur le site internet [www.racspa.be](http://www.racspa.be)

Les équipages qui auront été retenus par le comité d'organisation seront avisés par lettre ou par e-mail et seront invités à participer à la démonstration.

Toute la logistique d'organisation et technique : les road-books, les contrôles horaires et épreuves de régularité, les prestations des commissaires et du staff technique, l'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des participants et de l'organisation pour événement historique. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant sans limitation de valeur la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers. L'assurance prendra effet depuis le moment du départ et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon, de l'exclusion ou de la mise hors course.

La participation à l'événement est conditionnée par le paiement par chaque équipage de la somme de 500 euros TVAC à titre de droits d'inscription.

Mode de paiement :

Par virement au compte n°068-2450155-59 au nom du Royal Automobile Club de Spa  
IBAN : BE84 0682 4501 5559 BIC Code : GKCCBEBB

Le montant des droits d'inscription comprend 6% de tva, suivant décision n°ET119.653.

Le montant total des droits d'inscription est payable au plus tard à la clôture des engagements, c'est-à-dire le 22 janvier 2015.

Après cette date, le montant sera majoré de 100 €.

Le montant total des droits d'inscription comprend :

- a. Un set de road-book
- b. Un carnet de route
- c. Deux plaques « rallye »
- d. Les numéros de portières.

Tout usage généralement quelconque du titre de l'épreuve « Legend Boucles® » ou « Boucles de Spa® » en tout en partie, est subordonné à l'autorisation écrite du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Le paiement du droit d'engagement ou toute autre formule en tenant lieu ne dispense pas notamment le concurrent, ses pilotes, le constructeur, le team ou ses annonceurs de solliciter cette autorisation. Le concurrent, ou à défaut le premier pilote est tenu de les en informer.

Les concurrents, participants, leurs représentants & leurs sponsors sont avertis que la loi belge « interdiction de la publicité & du sponsoring pour les produits du tabac & dérivés » promulguée par le Roi le 10 février 1998 est strictement d'application. Ils doivent la respecter scrupuleusement.

## **C. Assurance**

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989

article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :

Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre:

Dommmages corporels : illimité

Dommmages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les reconnaissances et les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement à l'événement. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

## **D. Programme**

### **Vendredi 1er novembre 2014**

Ouverture des demandes d'inscription

### **Jeudi 22 janvier 2015**

Clôture des demandes d'inscription

### **Jeudi 19 février 2015**

08.00 à 21.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition : Lieu TBA

13.00 à 20.00 (sur convocation) : Contrôle Sportif, Distribution des signes de reconnaissance, plaques de rallye et plan de service Espace 23, Rue Gustave Delperdange à Bastogne

13.30 à 21.00 (sur convocation) : Contrôle Technique, Place Mc Auliffe à Bastogne

### **Vendredi 20 février 2015**

08.00 à 20.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition, Institut Saint Joseph, rue des Remparts 45 à 6600 Bastogne

08.00 à 14.00 (sur convocation) : Contrôle Sportif, Distribution des numéros de compétition, plaques de rallye et plan de service à l'Espace 23, Rue Gustave Delperdange à Bastogne

08.30 à 14.30 (sur convocation) : Contrôle Technique, Place Mc Auliffe à Bastogne

16.30 : Briefing & réception: Espace 23, Rue Gustave Delperdange à Bastogne

## **Samedi 21 février 2015**

07.00 à 02.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition, Lieu TBC

07.00 : Publication de la liste des ordres de départ, Lieu TBC

07:45 : Ouverture du parc de pré-départ des voitures, Lieu TBA

08:45 : Distribution du road-book, au contrôle horaire de sortie du parc de pré-départ des voitures, et chacun se rend de minute en minute Place Mc Auliffe à Bastogne et attend son heure de départ idéale publiée par l'ordre de départ.

09.03 : Départ de la 1ere voiture, Chapiteau, Place Mc Auliffe à Bastogne

20.00: Arrivée de la première voiture, Chapiteau, Place Mc Auliffe à Bastogne

## **E. Prescriptions**

- 1) Les véhicules ne pourront pas être éligibles dans les autres catégories
- 2) Les véhicules non retenus après les contrôles techniques dans les autres catégories ne pourront participer dans la catégorie DEMO
- 3) Les véhicules seront acceptés après un contrôle technique pour les DEMO suivant les prescriptions de sécurité FIA
- 4) Les pilotes et copilotes doivent porter, dans les Secteurs Fermés, un casque homologué suivant les normes FIA 8860-2004 ou FIA 8860-2010 ou SNELL 2000 ou SNELL 2005 ou SFI 31-1.A ou SF1 31.2.A., une combinaison, les sous-vêtements longs, chaussettes, chaussures, gants et cagoule homologuée, résistant au feu suivant l'homologation minimum 8856-2000 FIA. Voir Annexes L du C.S.I de la FIA 2014. Attention, le port du HANS® est obligatoire. Le co-pilote sera autorisé à ne pas porter de chaussures et gants résistant au feu repris dans l'Annexe L du C.S.I de la FIA 2014
- 5) Les membres d'équipages devront être en ordre de licence 2015 de type R ou équivalent de leurs ASN (ou avoir effectués une demande de licence d'un jour et que celle-ci soit acceptées.)
- 6) Seuls sont admis à bord du véhicule et pour l'ensemble de la compétition les membres d'équipages admis lors des contrôles administratifs.
- 7) Les véhicules devront être immatriculés et conformes au Code de la route en vigueur en Belgique
- 8) Les participants devront respecter le déroulement de l'épreuve ainsi que les consignes qu'ils leurs seront données
- 9) L'ordre de départ reste à la discrétion du Directeur de la compétition
- 10) Selon le déroulement de la compétition, certains tronçons de l'itinéraire ne seront pas empruntés par la catégorie DEMO
- 11) Le passage dans les Secteurs Fermés se fera à une allure modérée prévue par l'organisateur et dans un planning prévu.

- 12) A la fin d'un secteur fermé, le directeur de la compétition pourra faire signifier à un ou des équipages la mise hors participation de ceux-ci pour des raisons de sécurité ou de comportements dangereux. En aucun cas, cet ou ces équipages ne pourront réintégrer la DEMO.
- 13) En aucun cas, un équipage ne pourra être intégrer le parcours de la DEMO durant le déroulement du passage des concurrents des autres catégories.
- 14) En cas de retard par rapport à l'heure idéale de pointage à un CH d'entrée d'un secteur fermé, l'équipage ne pourra pas emprunter le parcours prévu pour la DEMO et devra alors se rendre au CH suivant en utilisant le parcours de remplacement.
- 15) En cas d'abandon, d'arrêt dans un secteur fermé, la voiture pourra reprendre le parcours de la DEMO seulement après le passage de la voiture balai. L'équipage pourra alors reprendre l'itinéraire à un CH correspondant à son horaire idéal de passage à ce CH.